

## — DELIBERATIONS **Conseil communautaire** Séance du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents: Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes)

Ont donné pouvoir : Daniel CHEVALEYRE (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Christophe MORANGE (Madic), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Johan GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 20 septembre 2024

## 20240926025DE

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE JUMELAGE AVEC LE COLLEGE D'YDES DANS LE CADRE DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La commission culture et patrimoine souhaite reconduire sa convention de jumelage avec le collège d'Ydes afin de poursuivre l'éducation artistique et culturelle par le biais de spectacles adaptés à l'ensemble des élèves, d'interventions artistiques dans le cadre des ateliers artistiques : média, numérique, théâtre&danse pour les 6èmes et de financer les intervenants professionnels lors des classes culturelles.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la convention de jumelage 2024-2025 avec le collège d'Ydes et d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer la convention de jumelage 2024/2025 avec le collège d'Ydes
- à mandater l'ensemble des factures relatives au projet.
- à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette démarche

Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix POUR, :

- 🔀 utorise Monsieur le Président à signer la convention de jumelage 2024/2025 avec le collège d'Ydes
- Autorise Monsieur le Président à mandater l'ensemble des factures relatives au projet.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette démarche

de transmission de l'acte: 07/10/2024 ate de reception de l'AR: -202 C 055- $\triangleleft$ 501 5-241 Sumene Artense COMMUNAUTÉ

07/10/2624

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUV

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le
Affichée ou notifiée le
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

gate de reception de l'AR: 07/10/2024

ouine de reception de l'AR: 07/10/2024

AGEDI

AGEDI

BEU

BEU

AGEDI

Page 2 sur 2